



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

242.512-0 – GEN 5/14

**Notification aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre**

CONVENTIONS

Communication du dépositaire

Par lettres du 9 et 22 juillet 2014 (cf. copies annexées), l'Etat de Palestine demande à la Suisse, en tant que dépositaire des Conventions de Genève, de mener des consultations en vue de convoquer une Conférence des Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève et de faire circuler la lettre (et son annexe) à toutes les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève.

Conformément à la recommandation de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/64/10 (paragraphe 5 du dispositif de décision) et les divers rapports faits par le dépositaire sur la mise en œuvre de cette recommandation, le dépositaire va reprendre les consultations suspendues en 2011. Elles porteront prioritairement sur l'opportunité de convoquer une telle Conférence.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels.

Annexes mentionnées

Berne, le 22 juillet 2014

